



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE (77)

2023

Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) autorisé par le Préfet

formulaire informatique d'adhésion au GDSA (si nécessaire) et de commande de traitement

Président Lionel CLERCQ
17 Square de la Justice 77240 CESSON
06 86 41 38 56
api.ccl77.80@gmail.com

Secrétaire
Gérard BERNHEIM
06 72 85 40 74
gdsa@apiculture77.fr

Vétérinaire conseil
Ahcène BOUKAIBA
01 64 79 30 08
ahacene.boukaiba@elevageidf.fr

réservé

Num.d'apiculteur :
Siret :
Portable ou fixe :

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
E-mail :

Adresse des ruchers, lieu-dit ou coordonnées	CP	Ville	Nb ruches

Adhésion au GDSA et PSE (obligatoire), individuelle ou par l'intermédiaire de votre syndicat	Tarif	Choix*	S/totaux
Adhésion à titre individuel au GDSA	10 €		
ou par le syndicat apicole auquel j'adhère qui gère une cotisation globale dont celle-ci (GDSA)			
Quel est le syndicat de Seine et Marne en question ?			
Abonnement à la Santé de l'abeille (19 €)	19 €		
*ATTENTION			Sous/total adhésion abonnement = <input type="text"/>

Vous devez répondre une seule fois OUI pour adhérer :
ou une seule fois NON (l'adhésion est obligatoire) :

Les commandes sont à passer avant le : **31/12/2022** Date commande : xx/xx sans l'année

Bon de commande traitement(s)				Quantité	S/totaux
Apivar	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	24,00 €			
Varromed	Bidon de 555ml pour 10 ruches 1 passage	30,00 €			
Apiguard	Boite de 10 barquettes	30,00 €			
ApilifeVAR	2 plaquettes par sachet et par ruche	4,00 €			
Oxybee	Acide oxalique dégoutation pour 30 Ruches	36,00 €			
Apibioxal 35g	Acide oxalique possible pour fumigation	25,00 €			
Piège frelon	Veto pharma	3,00 €			
-	-	-	-	-	-
Sous/total traitement(s) =					
Don au GDSA (facultatif) =					
Montant à régler par chèque individuel à la commande =					

Mode de retrait des traitements à votre choix
- Lors de l'Assemblée Générale le 18 mars 2023
- **ou** par l'intermédiaire de votre ASA/TSA
(ASA : Agent Sanitaire Apicole en charge de surveillance sanitaire) qui est fixée au samedi 18 mars 2023
répondre OUI qu'une fois

Où envoyer le formulaire et le chèque de règlement :
A envoyer sous enveloppe ou à déposer avec la règlement par chèque :
GDSA - Maison de l'Elevage- 77350 - LE MEE SUR SEINE
avant la date limite indiquée ci-dessus
Date (obligatoire) : /22
Signature de l'adhérent GDSA (obligatoire) :

Vous permettre d'obtenir des traitements est un service bénévole aux adhérents du GDSA, il convient d'en respecter les règles dont impérativement les dates
Le PSE est un dispositif géré par des collègues bénévoles avec le service de l'Etat permettant un achat collectif avec des tarifs exceptionnels